

## Convocation du CSA de la Dordogne

### Une administration en tension, des agents sous pression

Ce 05/06/2026 était convoqué un CSA à visée principalement « informative ».

En atteste l'ordre du jour proposé, dont 6 des 7 points inscrits paraissent principalement consacrés à **une transmission descendante d'informations** : point sur la réorganisation du siège visiblement déjà actée, point sur le co-contrôle par la MCI, auquel les RP n'ont pas été associés pour l'instant, point sur la prestation de serment, présentation d'un baromètre des émotions, présentation d'une note de la DISP de Bordeaux (Plan d'équité et accompagnement) dont l'objectif à peine caché semble de lutter contre l'absentéisme des agents...

Le seul point qui aurait pu conduire à une consultation des représentants du personnel portait sur un projet de note de service sur la validation des écrits des CPIP.

Note qui n'est restée à l'état de projet que quelques jours finalement, étant donné qu'elle a été transmise pour application immédiate à l'ensemble des agents la semaine dernière !

Le CSA est à notre sens une instance de consultation des représentants du personnel, au cours de laquelle des échanges constructifs doivent être favorisés, afin que la hiérarchie puisse prendre en compte l'avis des agents, avant d'imposer des directives.

S'il devient une simple courroie de transmission pour la direction, il se vide de sa substance.

A bon entendeur.

Le CSA n'aura finalement pas pu avoir lieu à défaut de quorum atteint.

Quelle qu'en soit la cause (l'état des RH dans nos services expliquerait-il en partie cette impossibilité de siéger ?), nous aurions souhaité prioriser les problématiques concrètes rencontrées sur les terrains.

En premier lieu, le sous-effectif de nos antennes, qui rend difficilement réalisable l'accompagnement des personnes qui nous sont confiées ; la mise en place d'une

organisation de travail dégradée permettant l'accomplissement de nos missions, tout en évitant l'épuisement professionnel des agents.

Ensuite, l'impact de la surpopulation carcérale sur les conditions de travail en MF : la logique de gestion de flux qui s'y impose au détriment de la réinsertion des PPSMJ, que ce soit en MA ou en CD, qui font figure de variables d'ajustement pour désengorger les MA.

La MA de Périgueux, avec 186 personnes hébergées pour une capacité de 90, ne fait pas exception à la densité carcérale nationale qui frappe les MA de l'ensemble du territoire.

Mais dans ce cas comme dans d'autres, notre administration semble adopter une définition de la déontologie qui lui est propre et surtout qui ne s'appliquerait pas à elle.

Comment parler de déontologie, lorsque notre administration n'est pas en mesure d'assurer la dignité des 7693 personnes emprisonnées contraintes de dormir sur un matelas au sol ?

Où se trouve l'éthique lorsqu'elle ouvre grand les portes d'une prison à un influenceur célèbre dont la légitimité et les idées politiques paraissent plus que douteuses ?

Notre administration n'hésite pourtant pas à enjoindre à ses agents de prêter serment, de se conformer aux ordres reçus, même s'ils sont discriminatoires (émettre des avis défavorables pour les personnes détenues étrangères) ou donnés en dépit de toute légalité (comme le montre la suspension récente par le CE des consignes visant à annuler les PS collectives), à leur ordonner de se montrer exemplaire en brandissant le code de déontologie ou en élaborant des codes locaux anti-corruptifs.

Nous demandons à nos directions de montrer enfin un peu de courage politique afin de préserver l'essence de nos missions et afin que nos services gardent un visage humaniste.

Nous demandons à notre hiérarchie de protéger la santé de ses agents en mettant en place une organisation et des moyens adaptés, en veillant au respect du dialogue social et en prenant en compte les besoins des terrains.

Exécuter est le devoir du fonctionnaire, mais pas à n'importe quel prix ; nous refusons de payer le tribut qui pourrait conduire à notre perte.

**La CGT IP 24-19.**